



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 5 mai 2022

Estelle MALLIET
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichage
Tél : 04.94.46.81.94

**Office National des Forêts
Agence territoriale Alpes-Maritimes-Var
A l'attention de Mme Agnès LEGOUT
101 chemin de San Peyre
83220 LE PRADET**

Objet : Autorisation de défrichage : demande d'avis sur des terrains soumis au régime forestier

Réfs: Dossier n° **21.475/211** Parcelle : **G 1-4-5-36**
Commune : **MONTMEYAN**

P.J. : dossier complet via Mélanissimo

Monsieur le Directeur,

ENGIE PV MONTMEYAN représenté par M. GIULIANO Nicolas a déposé auprès de mes services une demande d'autorisation de défrichage en vue de la construction d'un parc photovoltaïque sur la parcelle section G 1-4-5-36 de la commune de MONTMEYAN, pour une surface à défricher de **597200 m²**.

Selon les informations dont je dispose, cette demande porte sur des bois et forêts relevant du régime forestier. Aussi, je sollicite l'avis de l'Office National des Forêts en vertu de l'article R214-30 du code forestier.

Vous voudrez bien me donner votre avis **dans un délai maximum d'un mois** à compter de la réception de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La secrétaire administrative



Estelle MALLIET